

**UNITE MIXTE DE RECHERCHE DE DROIT COMPARÉ DE  
PARIS  
(UNIVERSITÉ DE PARIS I / CNRS UMR 8103)  
Volume 10**

ASSOCIATION DE RECHERCHES PÉNALES EUROPÉENNES  
et  
DIPARTIMENTO DI DISCIPLINE GIUSPUBBLICISTICHE  
ITALIANE,  
EUROPEE E COMPARATE  
SECONDA UNIVERSITÀ DI NAPOLI

## **L'INTÉGRATION PÉNALE INDIRECTE**

**Interactions entre droit pénal et coopération judiciaire  
au sein de l'Union européenne**

*Sous la direction de*

Geneviève GIUDICELLI-DELAGE et Stefano MANACORDA

*Coordination de Juliette TRICOT*

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE  
28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, France  
Tél : (33) 1 44 39 86 23  
Fax : (33) 1 44 39 86 28  
e-mail : [slc@legiscompare.com](mailto:slc@legiscompare.com)  
[www.legiscompare.com](http://www.legiscompare.com)

*L'étude faisant l'objet de la présente publication a été réalisée avec l'appui financier de la Commission européenne (OLAF) dans le cadre du programme Hercule - « Soutien des activités des Associations de juristes européens pour la protection des intérêts financiers de la Communauté ».*

*Elle n'engage toutefois que ses auteurs, et n'exprime pas forcément le point de vue officiel de la Commission européenne, laquelle n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cet ouvrage.*



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Société de législation comparée – 2005

I.S.B.N. 2-908199-39-4 I.S.S.N. 1636-905-X



### **Collection de l'UMR de droit comparé de Paris\***

n°1. Variations autour d'un droit commun. Travaux préparatoires, publié avec le concours du CNRS, 2001, 157 pages.

n°2. Variations autour d'un droit commun. Premières Rencontres de l'UMR de droit comparé, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Horatia MUIR WATT et Hélène RUIZ FABRI, publié avec le concours du CNRS, 2002, 485 pages.

n°3. Clonage humain. Droits et sociétés. Etude franco-chinoise. Volume 1, Introduction, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Naigen ZHANG, 2002, réimpression 2005, 238 pages.

n°4. Procès équitable et enchevêtrement des espaces normatifs. Travaux de l'Atelier de droit international de l'UMR de droit comparé de Paris, sous la direction de Hélène RUIZ FABRI, 2003, 290 pages.

n°5. L'harmonisation des sanctions pénales en Europe, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Geneviève GIUDICELLIDELAGE et Elisabeth LAMBERT-ABDELGAWAD, 2003, 592 pages.

n°6. Clonage humain. Droits et sociétés. Etude franco-chinoise. Volume 2, Comparaison, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Naigen ZHANG, 2004, 219 pages.

n°7. Les sources du droit international pénal, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY, Emanuella FRONZA, Elisabeth LAMBERT-ABDELGAWAD, 2004, 488 pages.

n°8. Clonage humain. Droits et sociétés. Etude franco-chinoise. Volume 3, Conclusion, sous la direction de Mireille DELMAS-MARTY et Naigen ZHANG, 2005, 146 pages.

n°9. Mireille DELMAS-MARTY et les années UMR, 2005.

n°10. L'intégration pénale indirecte. Interactions entre droit pénal et coopération judiciaire au sein de l'Union européenne, sous la direction de Geneviève GIUDICELLI-DELAGE et Stefano MANACORDA, 2005.

---

\* Éditeur : Société de législation comparée, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.  
[www.legiscompre.com](http://www.legiscompre.com)



Cette étude a été menée entre octobre 2003 et septembre 2004. Par la suite nombre d'évènements significatifs ont eu lieu, touchant tant au sujet spécifique de la reconnaissance mutuelle en matière pénale que, plus largement, au Traité constitutionnel. Malgré les incertitudes qui pèsent aujourd'hui quant à l'avenir de ce texte, l'équipe a considéré opportun de maintenir inchangés le contenu de la recherche ainsi que les références au Traité dès lors que le constat de fond sur l'intégration pénale indirecte apparaît aujourd'hui conforté.

## Table des matières

Liste des auteurs.....	11
Liste des principales abréviations.....	13
<b>Mireille Delmas-Marty</b> , Avant-propos.....	15
<b>Stefano Manacorda</b> , Introduction. L'intégration pénale indirecte : une première définition.....	21

### Première partie :

#### MANDAT D'ARRET EUROPÉEN ET HARMONISATION SUBSTANTIELLE

<b>Stefano Manacorda</b> , Le mandat d'arrêt européen et l'harmonisation substantielle : le rapprochement des incriminations.....	33
<b>Amedeo Barletta</b> , Mutual recognition and harmonisation of sanctions. In search of logics and functions of approximation.....	93
<b>Susie Alegre</b> , The European arrest warrant and the grounds for non-execution.....	127
<b>Joachim Vogel et Ali B. Norouzi</b> , The European arrest warrant, <i>ne bis in idem</i> and the problem of multiple jurisdictions.....	155

### Deuxième partie :

#### MINISTÈRE PUBLIC EUROPÉEN ET UNIFICATION SUBSTANTIELLE

<b>Juliette Tricot</b> , Ministère public européen et systèmes pénaux nationaux : les enjeux de l'articulation verticale.....	181
<b>Anne Lassalle</b> , Ministère public européen et organes de procédure européens : les enjeux de l'articulation horizontale.....	211
<b>Carlo Sotis</b> , « Mauvaises pensées et autres » à propos des perspectives de création d'un droit pénal communautaire.....	243

**Troisième partie :**  
**INTÉGRATION PÉNALE EUROPÉENNE ET RÉCEPTION EN**  
**DROIT INTERNE**

<b>Juliette Tricot</b> , L'intégration européenne et le droit pénal français.....	271
<b>Joachim Vogel et Ali B. Norouzi</b> , European integration and German criminal law.....	313
<b>Amedeo Barletta et Carlo Sotis</b> , L'intégration européenne et le droit pénal italien.....	331
<b>Susie Alegre</b> , European integration and UK criminal law.....	355
<b>Geneviève Giudicelli-Delage</b> , Remarques conclusives.....	375

L'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne est en pleine mutation. De nouveaux équilibres se dessinent en son sein tandis que des formes inédites d'intégration entre systèmes pénaux nationaux se mettent en place. Dans ce cadre, la préférence accordée aux mécanismes de coopération judiciaire au détriment des instruments de rapprochement du droit pénal – dont on croit, d'ores et déjà, pouvoir faire l'économie – frappe l'observateur. Elle constitue le point de départ de cette recherche.

Les auteurs interrogent la forte impulsion donnée à la politique criminelle européenne sur la base des nouvelles fondations de ce chantier de la coopération judiciaire. Il s'agit tout d'abord de mettre en évidence les liens existant entre le mécanisme de la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation du droit pénal de fond à la lumière de la Décision-cadre sur le mandat d'arrêt européen. Ensuite, il est procédé à l'évaluation des implications de la création d'un Ministère public européen, envisagée par le Traité Constitutionnel, en termes d'unification du droit pénal. Enfin, l'exposé des modalités de la réception en droit interne de ces nouveaux instruments au travers de l'étude de quatre ordres juridiques (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) vient compléter l'analyse.

On découvre ainsi que le droit pénal de fond représente la composante masquée des processus européens à dominante procédurale. La stratégie de l'économie du rapprochement des droits pénaux trahit bien des faiblesses et suscite nombre de résistances. La clé de lecture proposée consiste en un processus inédit : la voie d'une « intégration pénale indirecte ». Le rapprochement progressif des droits pénaux deviendrait une conséquence non prévue des nouvelles formes de coopération judiciaire ainsi que des tensions nées de la sous-estimation des problématiques substantielles.